



RE



**RAPPORT MATMUT &
L'ENGAGEMENT ACTIONNARIAL**

MATMUT

EXERCICE 2020

En tant qu'investisseur institutionnel, la **Matmut** porte une attention particulière à l'engagement actionnarial des entreprises détenues en portefeuille et dans les fonds dans lesquels elle investit. Au travers de sa filiale OFI AM, qui gère ses mandats et la majorité des fonds en portefeuille, la politique de vote et d'engagement a pour objectif de sensibiliser aux bonnes pratiques en matière de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise.

LE DIALOGUE AVEC LES SOCIÉTÉS DÉTENUES

La mise en place de dialogues avec les instances dirigeantes de sociétés cotées françaises et européennes est privilégiée. Des échanges se font également à fréquence régulière, au travers d'entretiens ou de questionnaires écrits réalisés par OFI AM, avec l'ensemble des émetteurs cotés ou non.

L'exercice des droits de votes lors des Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires est le deuxième pilier de la démarche initiée auprès des émetteurs en portefeuille. La politique d'engagement mise en place par OFI AM est détaillée sur le site www.ofi-am.fr.

EXERCICE DES DROITS DE VOTE ET AUTRES DROITS RATTACHÉS AUX ACTIONS

La politique de vote concerne les émetteurs présents dans les fonds et les mandats **Matmut** gérés par OFI.

Les droits de vote sont systématiquement exercés par **Matmut** au travers d'OFI AM, dès que 0,5 % du capital d'une société sont détenus. L'exercice du droit de vote s'effectue soit en participant à l'Assemblée Générale, soit en votant par correspondance ou soit en donnant pouvoir à des orientations de vote prédéfinies.

La politique de vote s'articule autour de huit domaines qui sont :

- le respect des actionnaires minoritaires,
- les comptes et l'affectation des résultats,
- indépendance, compétence, diversité du conseil et séparation des fonctions de contrôle et de gestion,
- les éléments de rémunération des dirigeants,
- la structure du capital et le financement de la société,
- les fusions, les acquisitions, scissions et cessions d'actifs,
- les décisions de gestion,
- les enjeux environnementaux et sociaux.

Après une analyse des résolutions des sociétés, l'équipe d'analystes ISR OFI en collaboration avec les gérants et le Middle Office valide l'orientation des votes. Les orientations sont effectuées en accord avec la politique de vote mise en place par OFI AM (accessible sur le site www.ofi-am.fr).

Dans le cadre de son mandat de gestion et des fonds détenus dans ceux-ci, la **Matmut** délègue l'exercice des droits de vote à OFI AM. Avec la participation de cette dernière à 360 Assemblées Générales en 2019, l'orientation des votes a été de 26,8 % de vote d'opposition, de 72,9 % de vote pour et 0,3 % d'abstention. Ces votes ont été effectués en accord avec la politique des votes détaillée ci-dessus.

Pour l'exercice 2019, le bilan détaillé est publié sur le site www.ofi-am.fr.

À titre d'exemple, concernant les éléments de rémunérations, 43,1 % sont des votes d'opposition. Les motifs d'opposition portent à 61 % sur la rémunération des mandataires sociaux, à 21 % sur l'autorisation d'augmentation du capital réservé aux salariés, dirigeants et mandataires sociaux, à 16 % sur la rémunération des membres du conseil et à 2 % sur l'actionnariat salarié.